

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Nicolas GALLIANO et Robert VERAND.

Procuration : Madame Florence ANDRE à Monsieur Jean-Philippe MARTINOD

Convocation en date du 20/09/2024

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DES LIESSES - CHOIX DU PRESTATAIRE ET SOUS TRAITANCE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération n°05/2024 du 10 Février 2024 concernant les travaux de voirie des chemins des Liesses et des Patins et la demande de subvention auprès du Département.

Il informe que la subvention du Département au titre du FODAC 2024 a été attribué à hauteur de 70% pour un montant de 5618.03 € pour les travaux indiqués ci-dessus.

Monsieur le Maire présente le devis reçu pour les travaux du chemin des Liesses et propose de valider ce devis et la demande de sous-traitance jointe à celui-ci.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** :

- **Valide** le devis de l'entreprise BATRAMA pour un montant de 5 404.50 €HT pour les travaux de réfection du chemin des Liesses,
- **Valide** la déclaration de sous-traitance (DC4) entre l'entreprise BATRAMA et l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 2 822.50 € HT,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la déclaration de sous-traitance (DC4) et tous documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 27 septembre 2024,

Le Maire,

Jean-Philippe MARTINOD

